



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11-04 à 20H00

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	5
▪ Votants	5
▪ Absents	1
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU
Nathalie Absente non
excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

Objet: D_2023_04_08 : Présentation et vote de la taxe des logements vacants,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de 'article 1407 bis du code général des impôts donnant la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant au EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition,

La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre,

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité,

vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

AR Prefecture

006-210601076-20230411-D_2023_04_08-DE
Reçu le 13/04/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Par 5 Voix pour,

0 Voix contre

et 0 abstention

-DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

-charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire

ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20230411-D_2023_04_08-DE
Reçu le 13/04/2023